

étrangers qui avaient l'habitude d'aller aider leurs confrères de Montréal à remplir leurs fonctions ! Vous pouvez vous imaginer dans quel embarras cette menace a jeté le juge Meredith et les juges de Montréal, qui auraient pu, par accident, n'avoir pas la main heureuse et faire choix d'un juge qui aurait déplu à ces messieurs, et nous devons supposer dans quel malaise le gouvernement s'est trouvé quand, en même temps que la menace était lancée, des machines infernales étaient placées dans et autour du Palais de justice de Montréal ! Je suppose bien qu'on n'avait pas la preuve que ces machines avaient été mises là par le comité dont M. Pagnuelo était le secrétaire, mais le fait seul de leur présence en cet endroit et à cette époque était on ne peut plus mystérieux et fort suspect. Je désire ajouter qu'on a tout dernièrement raconté qu'après la mort du regretté juge Laframboise, une députation venue de la ville de Québec se rendit auprès du gouvernement et lui représenta que la nomination de son successeur appartenait à la section du barreau de Québec parce que le district de Gaspé est plus près de Québec que de Montréal.

Le district de St. François qui est le troisième de la province de Québec en importance, n'a pas un seul représentant sur le banc judiciaire, et il nous faut conclure que la raison en est que son barreau ne compte pas un membre digne de cette position. Nous ne demandons pas un représentant parce que nous serions moins éloignés que d'autres districts du lieu où il y a vacance. Nous croyons que pour nommer les juges de la province de Québec le gouvernement ne devrait prendre en considération ni les exigences politiques, ni les questions de nationalité, de résidence ou de proximité. La valeur réelle est la seule considération qu'il faille écouter dans le choix des hommes que l'on appelle à cette haute et importante position. Nous espérons que le gouvernement ne sera pas trop effrayé par la menace contenue dans le rapport cité plus haut, à savoir qu'à moins qu'il ne se rende aux désirs de ces messieurs de Montréal, une nouvelle assemblée du barreau de cette ville sera convoquée.

Adoptée.

NOMINATIONS.

M. ROSS (Middlesex) demande un état faisant connaître le nom de toutes les personnes nommées à des emplois soit dans le service intérieur ou extérieur depuis le 23 février 1880, les emplois auxquels ces personnes ont été nommées, et le salaire attaché à ces emplois.

Sir JOHN A. MACDONALD. Je n'ai pas d'objection à la motion si on y ajoute les mots "et les motifs de telles nominations."

La motion telle qu'amendée est adoptée.

RECETTES ET DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE FONDS CONSOLIDÉ.

M. ANGLIN en l'absence de Sir RICHARD J. CARTWRIGHT propose que par un ordre de la Chambre il soit préparé un état détaillé des recettes et dépenses imputables sur le fonds consolidé du 30 juillet 1881 au 10 février 1882.

Sir JOHN A. MACDONALD. Cette motion et la suivante semblent être la même chose excepté que celle-ci demande que l'état soit fait depuis le 30 juillet et la seconde depuis le 1er juillet.

M. ANGLIN. Je regrette de ne pouvoir expliquer quelle était l'intention de l'honorable représentant de Huron-centre (Sir Richard J. Cartwright) en rédigeant ces deux motions de la manière qu'il l'a fait. Autant que je puis le voir l'objection soulevée par l'honorable chef du gouvernement semble bien fondée.

M. Ives.

M. BLAKE. Il est possible que l'intention de l'auteur de ces motions était d'obtenir d'abord, l'état embrassant la plus longue période et qui pourrait être préparé presque immédiatement, puis par la seconde motion un état du 10 au 20 de février qu'il peut être plus difficile de dresser. Si le tout pouvait s'obtenir promptement il serait peut-être mieux de les fondre l'une et l'autre et de faire l'état depuis la première date au 20 février.

M. ANGLIN. Peut-être serait-il mieux de fondre les motions et de laisser à l'honorable député de Huron-centre le droit de signaler après au ministre des Finances la raison pour laquelle il a fait deux motions distinctes.

Sir JOHN A. MACDONALD. Certainement.

M. ANGLIN. Alors il serait peut-être préférable d'adopter d'abord la seconde motion.

M. MILLS. Je me rappelle une discussion dans cette Chambre entre le ministre des finances et l'honorable député de Huron-centre, et je pense que l'honorable ministre a fait observer que la seconde motion était déjà en sa possession. C'est la motion ordinaire de dix jours.

La motion embrassant la période du 1er juillet 1881 au 20 février 1882 est adoptée.

COMMUNICATIONS TÉLÉGRAPHIQUES AVEC L'ÎLE DU CAP-SABLE.

M. ROBERTSON (Shelburne) propose qu'un ordre de la Chambre soit donné pour produire copie de toute la correspondance échangée avec le ministère des Travaux publics ou des pétitions adressées au ministre, demandant au gouvernement de pourvoir à l'établissement d'une communication télégraphique entre l'île du Cap-Sable et la terre ferme, dans le comté de Shelburne.

Voici un sujet de la plus haute importance pour les habitants de mon comté. Répondant l'autre jour à l'honorable député d'Halifax (M. Daly), l'honorable ministre des Travaux publics a déclaré qu'il était possible que ce service fût compris dans les estimations budgétaires de cette année. Je crois que les dépenses faites par le département des Travaux publics en rapport avec ce service dans les provinces maritimes est un des plus grands bienfaits accordés à nos pêcheurs. J'espère qu'on les continuera jusqu'à ce que tous les phares soient reliés aux lignes télégraphiques ou par les sémaphores brevetés de M. Gisborne. J'ai parcouru ce chapitre des dépenses et je le trouve fort raisonnable, en vérité. Ce service est sous le contrôle de l'un des hommes les plus éminents de l'Amérique sous ce rapport. Je suis bien aise d'avoir le concours de mon honorable ami le député de Halifax. J'ai la confiance que la question qu'il a posée l'autre jour était uniquement dictée par un désir sincère de favoriser les intérêts des provinces maritimes, et j'espère que le gouvernement produira toutes les requêtes adressées au ministère des Travaux publics à ce sujet. J'espère aussi que l'honorable député de Halifax n'a pas été mû par le désir d'avancer les intérêts politiques dont il a parlé dans sa question. Je pense toutefois qu'il s'apercevra que les pétitions adressées au département par ce monsieur sont assez maigres. Quand l'honorable député de Gaspé (M. Fortin) a proposé son projet, j'ai attiré son attention sur le sujet, et le phare du Cap-Sable a été une des stations qu'il a été décidé, il y a quelques années, de relier prochainement au réseau télégraphique des provinces maritimes. J'espère avoir l'occasion de rendre à l'honorable député de Halifax l'aide qu'il désire me rendre dans la circonstance actuelle.

M. DALY. J'appuie cette proposition avec plaisir et je le fais dans le but de démontrer par la production des papiers demandés, que ni les habitants du comté de Shelburne, ni les citoyens de Halifax que j'ai l'honneur de représenter ici, n'ont perdu ce sujet de vue. Le sujet n'a pas seulement une importance locale pour le comté de Shelburne, mais il est